

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **COMM-C-2** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **M. Jan MICHAL**  [**Jan.MICHAL@ec.europa.eu**](mailto:Jan.MICHAL@ec.europa.eu)  **+ 32 2 29 64032**  **1**  **1er / 2ème trimestre 2019 [[1]](#footnote-1)**  **1 ans1**  🗷 **Bruxelles □ Luxembourg □ Autre: ……………..** |
|  | 🗷**Avec indemnités** □  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

En tant qu’unité en charge de guider et de coordonner le travail des Représentations de la Commission européenne dans les Etats Membres pour ce qui est de l’intelligence politique et économique, y compris la présence sur les réseaux sociaux, l’unité COMM/C2 recherche un/une expert(e) national(e) qui sera le point de contact de la Direction pour les activités des Représentations de la Commission relatives à la lutte contre la désinformation et des mythes sur l’UE (venant en appui au Plan d’action sur la désinformation de décembre 2018).

Nous proposons un poste dans un environnement professionnel dynamique et agréable. L’équipe, composée d’une quinzaine de personnes, prépare des produits à haute valeur ajoutée à l’attention de la hiérarchie de la Commission et du Collège, avec un besoin de s’adapter régulièrement à des événements externes inattendus et des délais internes stricts. Qualités requises: une coopération efficace, un esprit d’équipe et une bonne communication.

Le travail consiste en la coordination des activités de communication des Représentations liées à la désinformation sur l’UE, y compris des contacts avec les autorités nationales, la sensibilisation ou des activités sur les réseaux sociaux, la participation à des réunions internes, la contribution à et la préparation de briefings et notes analytiques liés à la désinformation. Le/la titulaire de poste devra avoir la capacité d’expliquer des sujets complexes de manière simple et développer des éléments de langage pour prévenir et pour contrer la désinformation sur l’UE.

Le travail consiste en la planification, la mise en œuvre, le rapportage et l’évaluation de stratégies de communication (pro-actives et réactives), y compris sur les réseaux sociaux. Le/la titulaire de poste devra identifier, appuyer et encourager les activités des Représentations pour prévenir et contrer la désinformation, ainsi que d’être capable de contribuer globalement aux efforts de la Commission sur ce dossier. Le/la titulaire de poste s’assurera que les workflows et la communication sont fluides, efficaces et rapides entre les différents acteurs au sein de la DG Communication et avec d’autres services, y compris le Service européen d’action extérieure.

Le poste nécessite un haut niveau de sensibilité politique, de très bonnes capacités analytiques et rédactionnelles, ainsi qu’une aptitude à développer un réseau, une approche active au travail, et une communication claire et concise en interne et en externe.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le domaine : communication.

Expérience professionnelle

Le candidat doit avoir 5 ans et plus d’expérience récente en matière de communication politique et posséder une expérience de 3 ans et plus en matière de travail lié à la désinformation. Il/elle a planifié, coordonné et exécuté la communication et a une bonne compréhension des réalités politiques et médiatiques de l’Europe.

L’expérience des médias et/ou la formation/l’encadrement dans l’utilisation de moyens et/ou de technologies pour détecter et combattre la désinformation constitueraient un atout.

Expérience des plateformes de médias sociaux, notamment: Twitter, Facebook, Instagram, Linkedin, Youtube et les outils de suivi des médias sociaux (Brandwatch, SocialBakers ou autres) constitueraient un atout.

Le candidat doit posséder les compétences et connaissances suivantes:

- Conceptualisation et excellentes compétences rédactionnelles (textes destinés à une utilisation interne et externe)

- Aptitude à établir des priorités et à organiser efficacement et gérer de multiples projets et missions

- Bonnes compétences en matière de coordination

- Capacité à travailler de manière autonome, mais aussi dans le cadre d’une équipe

- Excellentes compétences organisationnelles

- Sens aigu de l’initiative associé à la fiabilité et à la responsabilité

- Compétences en communication diplomatique

- Excellentes compétences informatiques

Compte tenu de la confidentialité de certains dossiers, la sensibilité et la discrétion sont essentielles.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Excellente connaissance de l’anglais et du français, tant à l’oral qu’à l’écrit. La connaissance d’autres langues officielles serait un atout.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,…). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END). Le texte de cette décision est disponible sur <http://ec.europa.eu/civil_service/job/sne/index_fr.htm>.

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B4@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B4@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)